



CCAS D'ETAMPES

091-269100509-20221024-CCAS-DEC2022-41-AR
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2022-41

OBJET : Contrat de traitements anti-nuisibles – Résidence CLAIREFONTAINE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux traitements anti-nuisibles à la Résidence Clairefontaine, 19 Promenade des Prés, 91150 ETAMPES.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat avec la société ECOLAB, 10 avenue Aristide Briand, 92200 BAGNEUX, pour les prestations suivantes :

- Dératisation, 6 interventions par an ;
- Désinsectisation, 2 interventions par an.

La présente proposition est conclue pour une période de 3 ans à compter de sa signature.

ARTICLE 2 : Que la dépense relative à cette prestation sera prélevée sur le budget de l'exercice N+1.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- Société ECOLAB.

Fait à Etampes, le 24 octobre 2022

Gilbert DALLERAC
Vice-Président



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 25/10/2022